

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars, à 18H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

- ❖ **DATE DE CONVOCATION** 14/03/2023
- ❖ **Etaient présents** : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique.
- ❖ **Etaient excusés ou absents** : SERIS Daniel, LEYMARIE Anne-Marie.
- ❖ **Procurations** : Mme LEYMARIE Anne-Marie a donné procuration à Mme GASTAL Gwladys.
- ❖ **Secrétaire de séance** : GASTAL Gwladys.

OBJET : Révision du Plan de financement de la réhabilitation de l'ancienne école de Parnac en Maison d'Assistants Maternels avec un objectif d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 2 novembre et du 12 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Parnac en M.A.M. Le fonds de concours attribué par la CCVLV est de 2.5 % du coût HT des travaux.

Nous pouvons prétendre à une subvention à hauteur de 15 % du coût des travaux de la région au titre du dispositif de la Direction de l'Action Territoriale en faveur de la petite enfance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le plan de financement comme suit :

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	H. T
Travaux	344 785	DETR (Etat) 50 %	204 832
Maîtrise d'œuvre	39 650	Région 7.5%	30 725
Etudes	20 085	Département 20%	81 933
Mission CT et SPS Accessibilité	5 144	Fond de concours EPCI 2.5 %	10 241
		AUTOFINANCEMENT	81 933
Total	409 664	Total	409 664

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 409 664 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve le montant des travaux ;**
- **Approuve le plan de financement ;**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget 2023**
- **Charge monsieur le Maire de déposer les dossiers de demande de subventions, et d'accomplir toutes les formalités relative à la bonne exécution de l'opération.**

Marc GASTAL, le Maire

Gwladys GASTAL,
La secrétaire de séance,

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,
Publication ou notification en date du
Le Maire,
Marc GASTAL,